

Rapport relatif à l'artificialisation des sols de la commune de La Queue-en-Brie dans le cadre de la loi « Climat et Résilience »

Chaque année, 24 000 ha d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) sont consommés en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure.

Face à ce constat, la loi Climat & Résilience, fruit d'une concertation citoyenne, s'est donc fixée l'objectif d'atteindre le « *zéro artificialisation nette des sols* » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années 2021-2031.

Aux fins d'atteindre cet objectif, l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation au conseil municipal, trois ans après l'adoption de la loi et au moins tous les trois ans, d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

En l'absence de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'élaboration de ce premier rapport triennal, à publier en 2024, incombe à chaque Municipalité.

Il convient de préciser que ce rapport n'a pas vocation à déterminer la trajectoire de sobriété foncière. Celle-ci donnera lieu, en effet, à une évolution ultérieure du SCOT métropolitain, d'ici au 22 février 2027, ou des PLUI, d'ici au 22 février 2028, afin de décliner finement les objectifs de sobriété foncière prévus par le futur SDRIF.

Enfin, le calcul de consommation d'espaces utilisé se base sur les Fichiers fonciers, eux-mêmes issus des applications gérant les taxes foncières (MAJIC) fournis par l'administration fiscale dont le tableau ci-après synthétise les données.

Modalité	Signification (cgrnumtxt)	
01	TERRES	Non Urbanisé (NAF)
02	PRES	
03	VERGERS	
04	VIGNES	
08	EAUX	
05	BOIS	
06	LANDES	Urbanisé
07	CARRIERES	
09	JARDINS	
10	TERRAINS A BATIR	
11	TERRAINS D AGREMENT	
12	CHEMIN DE FER	
13	SOL	

La consommation d'espaces de la commune de La Queue-en-Brie des dernières années, avec sa trajectoire, est résumée ci-dessous :

Estimation de la trajectoire 2031

+18,0 ha

Bilan consommation d'espaces 2011-2020

+9,0 ha

Consommation cumulée de la période du 1er jan. 2021 au 31 déc. 2030 (10 ans) avec un objectif non-réglementaire de réduction de 50%

Consommation

Bilan de la consommation d'espaces

+23,7 ha

Consommation d'espaces 2011-2022

+2,0 ha

Consommation d'espaces moyenne par an entre 2011-2022

Artificialisation

Bilan de l'artificialisation nette entre 2011 et 2022

Objectif zéro artificialisation nette en 2050

Sur la période demandée, l'OCS GE couvre de 2018 à 2021.

5,6 ha

Artificialisation nette sur la période

+6,4 ha

Total artificialisation sur la période

+0,8 ha

Total désartificialisation sur la période

Croisement avec les zonages d'urbanisme

Artificialisation des zonages d'urbanisme selon les documents d'urbanisme en vigueur

Sur la période demandée, l'OCS GE couvre de 2018 à 2021.

9,7%

Taux d'artificialisation des zones A (zone agricole)

Surface Totale: 165,1 ha

5,0%

Taux d'artificialisation des zones N (zone naturelle)

Surface Totale: 490,1 ha

79,3%

Taux d'artificialisation des zones U (zone urbaine)

Surface Totale: 280,1 ha

La majeure partie de la consommation d'espaces se situe au sein du périmètre de la ZAC Notre-Dame avec près de 16 hectares de consommation liés à de l'activité.